

A votre service

Question conso Une taxe sur les meubles ?

J'ai constaté en achetant un meuble une nouvelle taxe. Je ne sais de quoi il s'agit. Pouvez-vous me donner une explication ?



Depuis le 1er mai, vous pouvez constater une nouvelle contribution demandée lors de l'achat de mobilier. Celle-ci est née de la parution du décret 2012-22 du 6 janvier 2012. Elle s'applique à tous les meubles, y compris la literie. Elle est calculée au poids du ou des meubles achetés destinés à la vente. Elle doit servir à permettre le recyclage des 1.7 million de tonnes de mobiliers usagés que nous changeons tous les ans. La somme que cette taxe rapportera est évaluée à 70 millions d'euros pour 2013 et environ 300 millions d'euros vers 2017... Il ne s'agit pas réellement d'une taxe, mais plutôt d'une participation imposée au recyclage, au même titre que celle perçue

pour les déchets nés de la high tech. Vous trouverez sur le site www.ufcnancy.org en page « à bout de patience » le décret 2102-22 du 6 janvier 2012 et la liste des biens concernés extraits du site eco-mobilier.fr

Rubrique réalisée avec l'UFC Que Choisir ; contact@ufcnancy.fr

Education Le contrat de confiance

La polémique autour du bac masque la question de fond sur l'évaluation des élèves. Le mouvement contre la constante macabre met les pieds dans le plat en fêtant ses 10 ans.

Une semaine avant leur contrôle, les élèves disposent d'une liste de sujets à réviser. Quelques jours avant le jour J, le professeur procède à des exercices, aussitôt corrigés, pour déceler d'éventuelles difficultés non encore repérées. Le jour du contrôle, les questions posées sont issues de la liste de révision pour les trois quarts ; un exercice, conforme au programme, n'y figure pas, pour ménager - raisonnablement - le suspens.

C'est le scénario idéal de l'évaluation dite positive, appelée encore Evaluation par contrat de confiance (EPCC). Pratiquée aujourd'hui par près de 30 000 enseignants, en primaire ou plus souvent en secondaire, cette méthode continue de susciter la controverse tant elle va à l'encontre d'idées reçues et d'habitudes très ancrées. Mais entend lutter contre « cet échec artificiel créé par un pourcentage automatique de mauvaises notes attribuées dans toutes les classes », cette terreur « constante macabre ».

Cet appel à « une école plus juste » n'est pourtant pas porté par des esprits illuminés et esseulés. Réunir sur une même tribune un représentant de la FSU, le secrétaire général émérite de l'Enseignement catholique, Paul Malartre, le délégué général de la Conférence des Grandes écoles (CGE), Pierre Aliphart, la rectrice de Créteil, Florence Robine, comptent comme vice-présidents de son association, un ancien recteur (de Besançon et de Toulouse), historien réputé de surcroît,



L'examen final doit-il rester aussi prépondérant dans l'évaluation ?

Photo d'archives

Philippe Joutard, et même un représentant de la direction de l'enseignement scolaire : difficile de trouver plus et mieux entouré qu'André Antibi, président fondateur du Mouvement contre la constante macabre (MCLCM). Les dix ans de son association étaient célébrés à l'école des Mines de Paris la semaine dernière, où étaient également présents les présidents des deux principales fédérations de parents (FCPE et PEEP).

Le lieu du colloque était hautement symbolique, signe d'une reconnaissance plutôt inattendue de la part de l'élite. Inattendue mais pas si surprenante : sans fard, le délégué général de la Conférence

des grandes écoles a expliqué les difficultés rencontrées lors d'échanges d'étudiants avec les États-Unis : « Aux USA, 75 % des étudiants sont notés A, en France, il faut aller jusqu'à D voire jusqu'à E ». La sévérité de la notation se vérifie dans les établissements français à l'étranger, renchérit François Denis, président de l'association des parents d'élèves de ces établissements. Conséquence : les étudiants français sont handicapés et pénalisés.

Le changement, c'est maintenant ? « On n'a pas le choix », estime Philippe Joutard, « relativement optimiste ».

Philippe RIVET

Repères

Plus de la moitié (58 %) des lycéens, surtout les garçons, ont triché au moins une fois au cours de leur scolarité, lors d'un devoir sur table ou d'un examen, principalement avec une antisèche, mais les calculatrices programmables et les téléphones figurent en bonne place dans la panoplie des outils de fraude, selon une étude.

Au final, « 58 % des lycéens ont utilisé au moins une fois un de ces outils pour tricher », écrit Christophe Michaut, maître de conférences au Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN), dans une étude sur « les nouveaux outils de la tricherie scolaire au lycée » publiée en juin dans la revue Recherche en éducation.

Toute l'actualité de l'éducation sur estrepubliain.fr onglet Education.

« Tout se joue dans le regard porté sur l'élève »

Les différents participants au colloque des dix ans du MCLCM en conviennent et souscrivent volontiers à l'analyse de l'ancien secrétaire général de l'enseignement catholique : « Tout se joue dans le regard porté sur l'enfant, sur la manière de rédiger les appréciations. La confiance n'exclut nullement l'exigence. La confiance fait progresser, l'exigence fait grandir », lança Paul Malartre, sous les applaudissements.

« Les premières victimes de la constante macabre, qui génère l'échec artificiel, source d'injustice et de perte de confiance en soi sont les enfants des milieux défavorisés », rappelle André Antibi. Entre ceux qui, grâce à une culture familiale, savent décoder les attentes des professeurs et

les autres, le fossé de l'iniquité est énorme. Ce que la rectrice de Créteil appelle « le délit d'initiés implicite ».

Comment passer d'une évaluation largement axée sur la sanction, à une évaluation positive ? Cela ne se décreète pas par un coup de baguette magique, admettent volontiers ceux qui soutiennent l'universitaire toulousain dans son combat. « Il est difficile de sortir des cadres qu'on a connus », reconnaît le représentant de la FSU. « Plaquier l'évaluation par contrat de confiance sur un cours classique, ça ne marche pas, il faut un accompagnement pour aider à changer les pratiques », convient la rectrice de Créteil. Dans cette académie,

« près de 150 classes travaillent en EPCC. Au total, près de 300 consacrent une part significative à cette méthode », souligne Florence Robine.

« Yes, we can », s'enthousiasme Philippe Joutard, quand il souligne que « les plus grandes avancées s'observent dans les classes préparatoires et les grandes écoles ». Et parce qu'il y a tout simplement urgence à « sortir des professeurs des classements Pisa. L'élève français est celui qui répond le moins aux questions, qui prend le moins de risque. Le pessimisme français prend ses racines dans l'école. Je suis raisonnablement optimiste, mais on est encore loin du compte », prévient l'ancien recteur.

Ph. R.

Consozapping

Adieu Slim ! Miuccia Prada a mis en rencard le pantalon slim, supplanté par une version à la largeur surprenante, lors des défilés milanais de prêt-à-porter masculin. La grande-prêtresse de la mode milanaise a une fois de plus bluffé les fashionistas : le costume croisé super-chic réussit à rester casual grâce à des chaussures en toile avec ou sans lacets à la semelle de gomme bien apparente. Si le costume est classique, la veste reste près du corps et s'arrête assez haut sur la taille. Mais c'est le pantalon qui surprend par sa largeur assumée après des années de slim-mania.

Grands crus au verre. Pétrus, Yquem, Angélus, Ausone, des étiquettes qui font rêver les amateurs du monde entier : pour ses 150 ans, l'emblematique Société des Bains de mer de Monaco propose une dégustation exceptionnelle « au verre » de 150 grands vins de Bordeaux durant 150 jours. Les grands crus dégustés dans 19 restaurants ou bars de la Société des Bains de mer (SBM) ont été remontés des caves de l'Hôtel de Paris, palace du groupe. Les crus proposés sont jeunes, mais répondent aux attentes d'une clientèle désormais habituée à des vins frais et légers. Le prix d'un verre est compris entre 20 et 190 €. Cela peut paraître cher, mais on est en-dessous du prix auquel la bouteille peut être vendue. Le vin le plus cher de la dégustation est un rarissime « Château Le Pin » 2000 (Pomerol) à 190 € le verre, proposé dans le restaurant trois étoiles d'Alain Ducasse « Le Louis XV ». On y servira aussi un « Château Margaux » 2000 et un « Château Cheval Blanc » 2000 (Saint-Émilion) à 150 €, ou encore un « Château Latour » 2003 (Pauillac) à 125 €.

Qatar. Immobilier de prestige, fleurons de l'industrie ou encore escapades dans le monde du sport, les investisseurs du Qatar ont multiplié ces dernières années leurs emplettes sur le territoire français, avec un goût prononcé pour des bijoux nationaux. En cinq ans, le Qatar a investi, de manière directe ou indirecte, environ 15 milliards de dollars en France, ceci sans compter les investissements privés de l'émir et de sa famille. En 2010, le Qatar est devenu le pays le plus riche au monde en termes de PIB par habitant, grâce à de phénoménales réserves de gaz et de pétrole. Pour ne pas dépendre uniquement de ces ressources, l'émir Hamad ben Khalifa al-Thani a lancé en 2005 la Qatar Investment Authority, dont les avoirs sont estimés à 150 milliards de dollars.

Saké. Très éloigné de la boisson brûle-gosier que certains mauvais restaurants asiatiques osent servir en cadeau de fin de repas, le saké japonais, un vin de riz raffiné, est de plus en plus tendance en France. Outre les bars à saké qui ouvrent à Paris, les cavistes sont de plus en plus nombreux à proposer ce vin. Tout un espace tenu par le Jetro, une organisation gouvernementale japonaise, lui était consacré au salon Vinexpo à Bordeaux du 16 au 20 juin. Le saké est une boisson fermentée, comme le vin, et non distillée. Sa qualité dépend de l'eau utilisée, qui doit être très douce, du riz, dont chaque variété a un caractère différent, du polissage du grain, de la levure, et bien sûr du savoir-faire. Le degré d'alcool varie entre 14° et 16°. Le saké se consomme pendant les repas, dans les 24 mois après sa fabrication.

Parcours Admission post-bac

J'ai fait des vœux sur Admission Post-Bac, je n'ai pas été admis, que faire maintenant ?

Les candidats qui n'ont pas eu de proposition d'admission lors de la première phase, ainsi que les retardataires qui n'auraient fait aucun vœu dans le cadre de la procédure normale, pourront postuler lors de la procédure complémentaire : pour les formations sélectives (BTS, DUT, CPGE) uniquement sur places vacantes et pour des formations pour lesquelles ils n'ont pas été refusés en procédure initiale, ainsi que pour les filières non sélectives (L1). Rendez-vous sur le site www.admission-postbac.fr à partir du 28 juin jusqu'au 15 septembre 2013 fin de la procédure complémentaire. Les établissements indiquent leurs places vacantes au fur et à mesure, aussi connectez-vous régulièrement et transmettez les éléments demandés. En cas de proposition d'admission vous devez répondre dans un délai de 8 jours (réduit à 72 heures à partir du 20 août et 24 heures à partir du 1er septembre) et suivre les consignes données pour l'inscription administrative. Sans réponse de votre part, la démission de la procédure sera automatique. Pour les bacheliers technologiques ou professionnels ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien qui n'ont pas été admis sur un de leurs vœux en section de technicien supérieur, le (la) recteur(rice) de l'académie peut prononcer leur affectation, dans la section demandée, dans une autre section ou en DUT, du même champ professionnel. Ces élèves seront contactés par les services du Rectorat au mois de juillet. Des formations de type BTS sont aussi proposées en apprentissage, sous réserve de trouver un employeur. Pour plus d'information consultez le site APB et rendez-vous dans un CIO.

Rubrique réalisée avec le concours du service académique d'information et d'orientation du rectorat de Nancy-Metz

Vos questions sur vos réactions lerlestetvous@estrepubliain.fr

Bourse

DOW JONES

New York à 18h - 1,40 % à 14592,64 pts

NASDAQ

New York à 18h - 1,57 % à 3304,46 pts

NIKKEI

Tokyo - 1,26 % à 13062,78 pts

FTSE 100

Londres - 1,42 % à 6029,1 pts

DAX 30

Francfort - 1,24 % à 7692,45 pts

EUROSTOXX 50

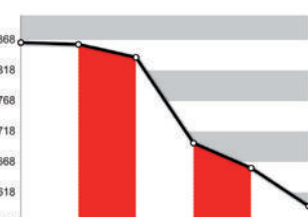
Europe - 1,41 % à 2513,48 pts

PÉTROLE

Le baril à Londres - 0,82 % à 100,08 \$

SÉANCE DU LUNDI 24 JUN 2013

CAC 40



Euronext

Demier % veille % 31/12

Valeurs Françaises

Table listing various French stocks and their performance metrics.

Table listing various international stocks and their performance metrics.

Table listing various international stocks and their performance metrics.

Table listing various international stocks and their performance metrics.

Table listing various international stocks and their performance metrics.

Notre Région

Table listing regional stocks and their performance metrics.

Table listing regional stocks and their performance metrics.

Table listing regional stocks and their performance metrics.

Légendes: Dans les libellés: A = grosse capitalisation; B = moyenne capitalisation; C = petites capitalisation; L = marché libéré; Dans les libellés SICAV et FCP: S = Sicav; F = FCP; C = capitalisation; D = distribution; Marché de l'or : référence CRR OR DEVISES

Chiffres Clés

Table listing key economic indicators and their values.